

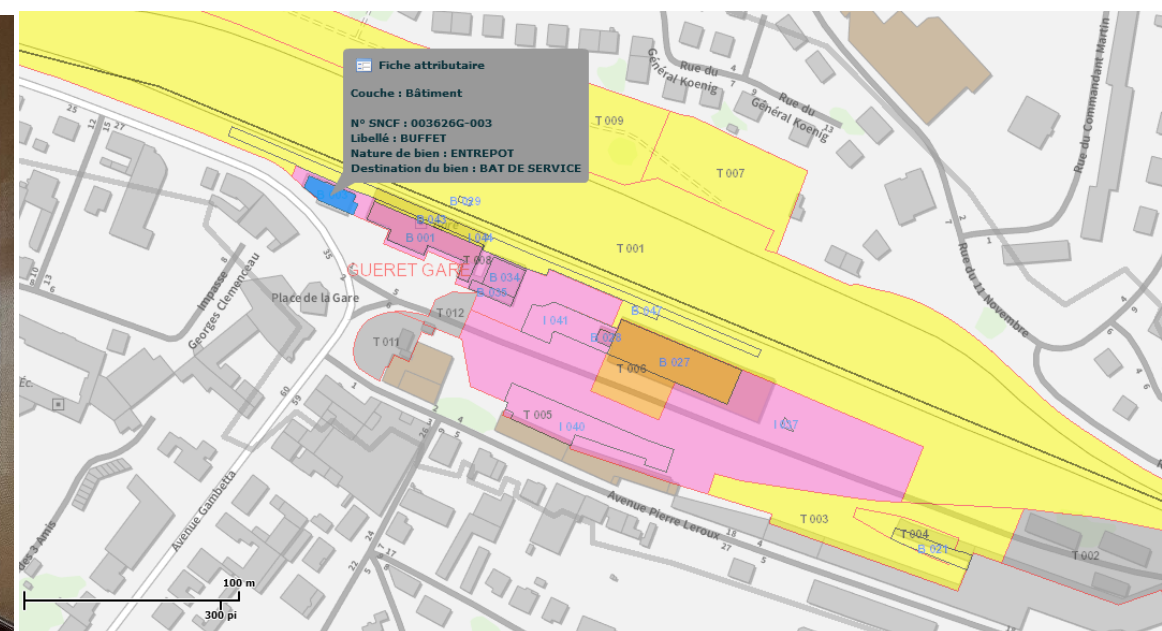
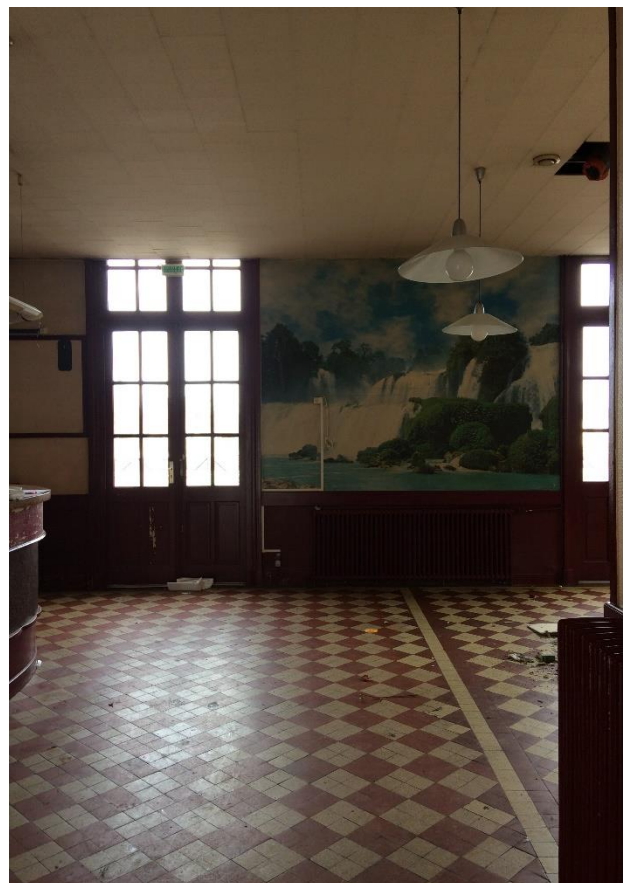
GUERET

EMPLACEMENT

SITUATION DE L'EMPLACEMENT

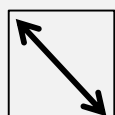
Au sein de la gare de Guéret, nous vous proposons à la location 200m² de locaux vacants.
 La gare est desservie par le TER qui relie Limoges à Guéret et par les bus de ville.
 Située en quartier résidentiel, la gare de Guéret est à 5 min en voiture du centre-ville.
 Les espaces en location sont situés au rez-de-chaussée et au 1er étage de l'ancien buffet de la gare.
 Les locaux sont composés d'une salle brasserie et une salle restaurant, de cuisines et disposent de sanitaires.

(NB : Toutes les activités sont envisageables, à l'exclusion de l'activité de presse)



GUERET

EMPLACEMENT



200 m²

Voir plan ci-contre

SURFACE



CHARGE MAX

kg/m²



Type :
Tension : ?
Intensité : 40A
Puissance : 24kvA

ALIMENTATION
ELECTRIQUE ET
SECURITE INCENDIE



Câble Cfa : Néant
Wifi Gare : Néant

ALIMENTATION
RESEAU



Arrivée d'eau : oui
Evacuation d'eau : oui

ALIMENTATION
EAU

GAZ

Arrivée de Gaz : oui

ALIMENTATION
GAZ

La SNCF sera systématiquement consultée pour confirmer la faisabilité technique de l'opération.



GUERET

EMPLACEMENT

EXPLOITATION

Informations principales :

- L'occupant devra se soumettre aux règles de sécurité et de sûreté de la Gare en respectant notamment le règlement intérieur de cette dernière.
- L'occupant est responsable de l'évacuation de la totalité de ses déchets et de leur traitement suivant les normes en vigueur (A évacuer dans le local poubelles prévu à cet effet).
- Le gardiennage de la gare ne comprend pas les emprises commerciales (pas d'intervention dans les commerces, pas de surveillance des phases travaux...)
- Les auvents, couvertures rabattables ou mobiles situés au-dessus du public doivent se trouver à une hauteur minimale de 2,05m avec une double sécurité sur le dispositif en position d'ouverture.

SECURITE INCENDIE



Informations principales :

- L'occupant devra se soumettre aux règles de sécurité incendie correspondant à l'activité déclarée et respecter le cahier des charges de la gare
- Une visite régulière permettant de contrôler la bonne mise en œuvre de ces mesures sera organisée
- En cas de non respect de procédures, G&C se réserve le droit de mettre fin au contrat.

RAPPEL OU PRECISIONS



Informations importantes :

- Penser aux coupures d'urgences (une coupure intérieure + 1 coupure extérieure + 1 coupure enseigne si nécessaire)
- Penser aux extincteurs
- Les passages de câbles seront sous goulottes auto-stables ou aériens le long des structures.
- Eviter les zones non sécurisées (recoins, zone arrière de kiosque...)
- Attention : pas de mobilier autorisé en dehors de l'emplacement commercial. Tout mobilier « amovible » doit être fixé ou lesté
- Les besoins de stockage doivent être prévus dans l'emprise commerciale
- **L'Occupant devra missionner à sa charge un bureau de contrôle pour vérifier la solidité, la sécurité et l'électricité de l'opération avant de pouvoir être autorisé à exploiter par la gare.**